

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le 23 NOV. 2017

Note

à mesdames et messieurs les

Destinataires in fine

Nos réf. : D17002317  
Affaire suivie par : Patrick TERRIER  
Patrick.Terrier@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 01 40 81 75 70  
Courriel : rm.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

**Objet :** expérimentation d'une mobilité « au fil de l'eau » pour certains postes de niveau A+ en administration centrale.

L'organisation en deux cycles de la mobilité des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires conduit à une procédure de publication des postes, de remise des candidatures, de classement par les chefs de services puis de passage en CAP qui s'étend sur une longue période. Ainsi, un poste dont le départ du titulaire n'a pas pu être anticipé peut, selon la date du départ, rester vacant jusqu'à 10 mois.

La DRH a expérimenté lors des deux derniers cycles une campagne complémentaire de mobilité inter cycles (publication de postes et affectations) sur un nombre restreint de postes de catégorie A+ à enjeux qui devaient être pourvus rapidement sans pouvoir attendre le cycle de mobilité classique suivant. Néanmoins, ce dispositif est assez complexe à mettre en œuvre pour un résultat limité (une trentaine de mutations seulement lors de la première campagne et 7 à ce stade pour la seconde) ne peut pas être reproduit régulièrement.

Par conséquent, face à des durées de vacances de poste difficilement gérables et à une forte attente des services, il a été décidé d'expérimenter, à partir du mois de novembre 2017, une nouvelle procédure dite « mobilité au fil de l'eau », qui remplacera la mobilité classique en cycle de mobilité pour ces postes à enjeux.

Elle doit permettre d'introduire de la souplesse dans la gestion des campagnes de mobilité, favoriser des mutations rapides et ainsi réduire le temps de vacances de poste d'encadrement. Les ministères de l'intérieur et de l'agriculture procèdent déjà de cette manière.

.../...

Cette expérimentation ne concerne que les directions et services d'administration centrale et, en leur sein, les postes d'encadrement supérieur à fort enjeu (chef de bureau, chef de département, adjoint au sous-directeur, adjoint à chef de département, adjoint à chef de service, chargé de mission auprès d'un directeur d'administration centrale).

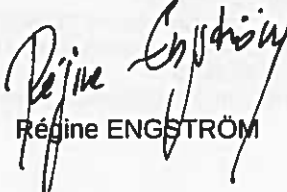
Chaque mercredi, la liste des postes vacants sera publiée pour 3 semaines sur le site Intranet du ministère et sur la bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP).

La procédure de candidature restera identique aux cycles classiques (entretien avec les employeurs, dépôt d'un PM104, avis des services et transmission à la DRH) et respectera les grands principes de la mobilité : publicité des postes, égalité de traitement et respect des priorités légales (rapprochement de conjoint, travailleurs handicapés).

Un bilan sera établi après 12 mois de fonctionnement.

La DRH communiquera à vos services RH les éléments de procédure liés à ce dispositif.

Telles étaient les informations que je souhaitais porter à votre connaissance concernant la nouvelle procédure de « mobilité au fil de l'eau ».

  
Régine ENGSTRÖM

#### Liste des destinataires

- madame la vice-présidente du CGEDD
  - madame la CGDD
  - monsieur le DGITM
  - monsieur le DGALN
  - monsieur le DGEC
  - monsieur le DGPR
  - monsieur l'IGAM
  - monsieur le DIHAL
- directeurs et chefs de service du Secrétariat général